



ST JEAN CAP FERRAT

Marché n° 012/12072010

POUVOIR ADJUDICATEUR : COMMUNE DE SAINT JEAN CAP FERRAT  
HOTEL DE VILLE  
06230 – SAINT JEAN CAP FERRAT

**MARCHE PUBLIC A BON DE COMMANDE  
POUR FOURNITURE DE FLEURS,  
D'ENGRAIS ET DE TERRE VEGETALE POUR  
LE SERVICE MUNICIPAL DES ESPACES  
VERTS**

**REGLEMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

Articles 28 et 77 du code des marchés publics

LOT N°1 : PLANTATION DE VIVACES

LOT N°2 : PLANTES POUR COMMEMORATION

LOT N°3 : PLANTATION DE FLEURS – PERIODE ESTIVALE ET  
HIVERNALE

LOT N°4 : ENGRAIS ET TERRE VEGETALE

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :**

**LE 6 SEPTEMBRE 2010 A 12 HEURES**

# **SOMMAIRE**

- 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR
  - 1.1 – NOM ET ADRESSE
  - 1.2 – TYPE DU POUVOIR
  
- 2 - OBJET DU MARCHE
  - 2.1 – OBJET DU MARCHE
  - 2.2 - CODE COMMANDE ET CPV
  - 2.3 - NATURE DU MARCHE
  
- 3 - MODE DE PASSATION
  - 3.1 – MODE DE PASSATION
  - 3.2 – FORME DU MARCHE
  - 3.3 – ALOTISSEMENT
  - 3.4 – VARIANTE
  
- 4 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHE
  - 4.1 – MONTANT DU MARCHE
  - 4.2– DUREE DU MARCHE
  - 4.3 - GROUPEMENT
  - 4.4 – MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION
  - 4.5 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES
  
- 5 – MODE DE REGLEMENT ET MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT
  - 5.1 – MODE DE REGLEMENT
  - 5.2 – UNITE MONETAIRE
  
- 6 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION
  
- 7 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES
  - 7.1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION
  - 7.2 – SITUATION JURIDIQUE
  - 7.3 – CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE
  - 7.4 – REFERENCE PROFESSIONNELLE ET CAPACITE TECHNIQUE
  - 7.5 – PRESENTATION DES OFFRES
  
- 8 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION
  
- 9 – JUGEMENT DES OFFRES
  - 9.1 – SELECTION DES CANDIDATURES
  - 9.2 – JUGEMENT DES OFFRES
  
- 10 – CONDITION D’ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

- 10.1 – TRANSMISSION SUR SUPPORT PAPIER
- 10.2 – TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE
- 10.3 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

11 – CONSTITUTION DU MARCHE

12 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

## **Article 1 : Pouvoir Adjudicateur**

### **1.1 – Nom et adresse officielle du pouvoir adjudicateur :**

MAIRIE DE SAINT JEAN CAP FERRAT  
21, Avenue Denis Séméria  
06230. SAINT JEAN CAP FERRAT

### **1.2 – Type du pouvoir adjudicateur :**

Collectivité Territoriale

## **Article 2 : OBJET DU MARCHÉ**

### **2.1 – Objet du marché**

Le présent marché à procédure adaptée a pour objet la fourniture de fleurs et autres végétaux, d'engrais et de terre végétale pour le service municipal des espaces verts.

Les prescriptions du présent marché sont détaillées dans le cahier des charges et dans les bordereaux de prix.

Le présent marché est un marché à bons de commandes dont les caractéristiques sont détaillées aux articles suivants.

### **2.2 – Code commande**

Le N° du code commande interne à la collectivité est le suivant :012/12072010

### **2.3 – Nature du marché**

Le présent marché est un marché de fournitures.

## **Article 3 : MODE DE PASSATION**

### **3.1 – Mode de passation**

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée, régie, par les dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

### **3.2 – Forme du marché**

Le présent marché aboutira à la passation d'un marché à bons de commande comme prévu à l'article 77 du code précité.

### **3.3 – Alotissement**

Ce marché est décomposé en 4 lots :

- Lot n°1 : Plantation de vivaces
- Lot n°2 : Plantes pour commémoration
- Lot n°3 : Plantation de fleurs – période estivale et hivernale
- Lot n°4 : Engrais et terre végétale.

Les candidats proposeront des offres pour un ou plusieurs lots.

### **3.4 – Variante**

Les variantes ne sont pas admises.

## **ARTICLE 4 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ**

### **4.1 – Montant du marché**

Les montants estimatifs annuels, minimum et maximum hors taxes du présent marché (hors révision de prix) sont :

#### **Montant minimum annuel :**

- Lot n°1 : 6.000,00 Euro HT
- Lot n°2 : 5.000,00 Euro HT
- Lot n°3 : 7.000,00 Euro HT
- Lot n°4 : 6.000,00 Euro HT

#### **Montant maximum annuel :**

- Lot n°1 : 9.000,00 Euro HT
- Lot n°2 : 7.000,00 Euro HT
- Lot n°3 : 10.000,00 Euro HT
- Lot n°4 : 9.000,00 Euro HT

### **4.2 – Durée du marché**

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et pourra être renouvelé deux fois par reconduction expresse, sans toutefois que sa durée ne puisse excéder trois ans.

Dans l'hypothèse où la Mairie de Saint Jean Cap Ferrat ou le titulaire souhaiterait ne pas reconduire le marché, elle/il devra, au moins 90 jours francs avant la date d'échéance du marché, en informer l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception.

### **4.3 - Groupement**

Le marché sera conclu, selon l'offre retenue :

- soit avec un opérateur économique individuel,
- soit avec un groupement d'opérateurs économiques.

En cas de groupement conjoint, la nature et/ou le montant des fournitures que chacun des membres du groupement s'engage à livrer, sera indiqué au bordereau de prix unitaires annexé à l'Acte d'Engagement. Un détail de la répartition des fournitures que chacun des membres du groupement s'engage à livrer, devra être annexé à l'Acte d'Engagement dès la remise des offres.

En cas de groupement solidaire, le montant total du marché et l'ensemble des fournitures que les membres du groupement s'engagent solidairement à livrer, seront indiqués au bordereau de prix unitaires annexé à l'Acte d'Engagement. Le groupement solidaire devra impérativement désigner l'un de ses membres en qualité de mandataire commun.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché. Conformément à l'article 51 du code des marchés publics, la forme de groupement imposée à l'attribution sera : **le groupement solidaire.**

Les candidats constitués sous la forme de groupements conjoints devront impérativement se transformer en groupements solidaires et désigner l'un d'entre eux en qualité de mandataire commun.

#### **4.4 – Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **4.5 – Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **ARTICLE 5 – MODE DE REGLEMENT ET MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT**

#### **5.1 – Mode de règlement**

Le paiement s'effectuera par mandat administratif, suivi d'un virement administratif, suivant les règles de la comptabilité publique et celles fixées par l'article 98 du code des marchés publics.

Le comptable assignataire chargé du paiement est Monsieur le Percepteur de la Trésorerie de Villefranche Sur Mer

### **5.2 – Unité monétaire**

L'unité monétaire dans laquelle sera conclue le marché est l'EURO.

## **ARTICLE 6 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le présent dossier de consultation contient :

- Un acte d'Engagement pour chaque lot (AE);
- Le présent Règlement de Consultation commun à chaque lot (RC) ;
- Un Cahier des Charges commun à chaque lot (CCTP)
- Un Bordereau de Prix Unitaire spécifique à chaque lot annexé à l'acte d'engagement (BPU)
- Un avis de publicité

## **ARTICLE 7 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les concurrents auront à produire un dossier complet établi en langue française comprenant les pièces suivantes :

### **7.1 – Conditions de participation**

Renseignements concernant la situation propre du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat.

### **7.2 – Situation juridique – références requises**

- Une lettre de candidature;
- Un formulaire DC5 dûment rempli,
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement (s) prononcé (s) à cet effet ;
- Une déclaration sur l'honneur, datée et signée par le candidat, en application de l'article 45 du code des marchés publics pour justifier :
  1. qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
  2. qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
  3. qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1, L8221-3, L8221-5, L8251-1, L8231-1 et L824-1 du code du travail ;

4. qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-3 et L5212-4, L5212-9 et L5212-5 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

### **7.3 – Capacité économique et financière – références requises**

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices.

### **7.4 – Référence professionnelle et capacité technique – références requises**

- Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste des prestations fournies au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé ; Ces références doivent être contrôlables, c'est à dire comporter au moins la date de réalisation, le montant du marché, l'identité du client ainsi que ses références postales et si possible téléphoniques ;
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate.

Pour justifier des capacités professionnelles et techniques d'un ou plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés ci-dessus. En outre pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants.

En cas de groupement d'entreprise, chacun des membres du groupement devra fournir l'ensemble des pièces citées ci-dessus.

Ces documents devront être intégralement complétés et signés de manière originale par une personne ayant pouvoir d'engager la société.

Les candidats peuvent à cet effet utiliser les imprimés CERFA DC4 et DC5.

### **7.5 – Présentation des offres**

- L'Acte d'Engagement complété, daté et signé.
- Le bordereau de Prix Unitaire spécifique à chaque lot, complété, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise habilité pour signer le marché (documents joints à compléter).
- Un mémoire détaillant les moyens que propose l'entreprise pour l'exécution du marché, fiches techniques de chaque végétal, origine des fleurs et autres végétaux, les modalités de livraison.
- Les attestations d'assurances en cours de validité.

## **ARTICLE 8 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger gratuitement sur le site internet :



Ou a retirer par les candidats à la Mairie de Saint Jean Cap Ferrat, Service des marchés, 21, avenue Denis Séméria, 06230 – Saint Jean Cap Ferrat

Tel : 04.93.76.51.06

Fax : 04.93.76.51.01

## **ARTICLE 9 – JUGEMENT DES OFFRES**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions suivantes :

Les critères définis, pondérés, afin de retenir la plus avantageuse pour chaque lot sont :

- 1) Prix des prestations : 50%
- 2) Valeur technique de l'offre : 30%
- 3) Délais de livraison : 20%

### **9.2 – Jugement des offres**

L'offre jugée économiquement la plus avantageuse est celle obtenant la meilleure note globale N.

Celle-ci est la somme de trois notes :

Une note portant sur le critère prix Np, affectée du coefficient Cp.

Une note portant sur la valeur technique de l'offre, Nt, affectée du coefficient Ct.

Une note portant sur le critère délai Nd, affectée du coefficient Cd.

$$\text{Soit : } N = C_p \times N_p + C_t \times N_t + C_d \times N_d$$

Le coefficient de la note prix est  $C_p = 0,50$

Le coefficient de la note technique est  $C_t = 0,30$

Le coefficient de la note délai est  $C_d = 0,20$

La détermination des notes Np, Nt et Nd est réalisée comme suit :

### **Critère n°1 – Prix des prestations**

Le critère « prix » est noté sur 10.

Le prix des prestations, noté sur 10, est déterminé en prenant en compte le montant total du bordereau de prix unitaires (éventuellement après rectification des erreurs de calcul du candidat), selon les modalités suivantes :

**Note de l'offre = note maximale (10) x montant meilleure offre/montant de l'offre.**

### **Critère n°2 – Valeur technique de l'offre**

Le critère « valeur technique de l'offre » est noté sur 10 points en fonction des éléments suivants :

- Les fiches techniques de chaque végétal et l'origine des fleurs et autres végétaux : 8 points
- Les modalités de livraison : 2 points

### **Critère n°3 – Délai de livraison**

Le critère « délai » est noté sur 10. Le délai contractuel est de 6 jours. Chaque candidat a la faculté de proposer un délai inférieur.

Délai livraison	Note attribuée
Délai contractuel (D= 6jours)	5/10
D= 4 jours	7/10
D= 3 jours	8/10
D= 2 jours	10/10

## **ARTICLE 10 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

### **10.1 – Transmission sur support papier**

Les offres sous enveloppe cachetée porteront la mention :

**« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE – FOURNITURES DE FLEURS,  
D'ENGRAIS ET DE TERRE VEGETALE**

Et l'adresse suivante :

Mairie de Saint Jean Cap Ferrat  
Service des marchés publics  
21, Avenue Denis Séméria  
06230 - Saint Jean Cap Ferrat

L'enveloppe contiendra l'ensemble des pièces énumérées à l'article 7 du présent règlement de consultation.

### **10.2 – Transmission par voie électronique**

Les offres ne pourront pas être transmises par voie électronique.

### **10.3 – Date limite de réception des offres**

Les plis devront être transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception à la Mairie de Saint Jean Cap Ferrat, avant le 6 SEPTEMBRE 2010 à 12 Heures, ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites. Si les plis sont déposés sur place, ils le seront contre récépissé.

Les dossiers qui seraient remis ou reçus après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas ouverts. Ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Tous les dossiers seront renvoyés à leurs auteurs.

Une fois que le concurrent aura expédié ou remis son dossier, il ne pourra ni le retirer, ni modifier son offre.

### **ARTICLE 11 – CONSTITUTION DU MARCHE**

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans un délai de 8 jours francs à compter de la date de réception de la demande du Pouvoir adjudicateur, les certificats et attestations suivantes :

- les pièces mentionnées à l'article D8222-5 du code du travail,
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

### **ARTICLE 12 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements administratifs et/ou techniques complémentaires nécessaires à leur étude, les candidats pourront s'adresser à la mairie de Saint Jean Cap Ferrat  
tél.: 04.93.76.51.06 - fax : 04.93.76.51.01